

Initiative populaire fédérale «contre les rémunérations abusives» / révision du droit des S.A.

Proposition commune du comité d'initiative et de l'UDC Suisse – synopsis des exigences

Champ d'application: uniquement les entreprises suisses cotées en bourse (env. 280 sociétés anonymes)

Exigences de l'initiative « contre les rémunérations abusives » 31.10.06	Révision du droit des sociétés anonymes			Proposition commune Comité/UDC (contreprojet indirect) 10.02.10
	Projet de révision CF (DFJP) 21.12.07	Message addit. CF (DFJP) 05.12.08	Délibérations Conseil des Etats 09. - 11.06.09	
<i>Votes sur les rémunérations lors des assemblées générales (AG)</i>				
1. vote annuel de l'AG sur la somme globale des rémunérations du conseil d'administration	non	oui	oui	oui, mais: votes annuels de l'AG sur <ul style="list-style-type: none"> la somme globale des rémunérations de base consolidées du conseil d'administration pour la période de fonction à venir. la somme globale des rémunérations supplémentaires consolidées pour l'exercice écoulé
2. vote annuel de l'AG sur la somme globale des rémunérations de la direction	non	non	non	oui, mais: votes annuels de l'AG sur <ul style="list-style-type: none"> la somme globale des rémunérations de base consolidées de la direction pour la période de fonction en cours. la somme globale des rémunérations supplémentaires consolidées pour l'exercice écoulé
3. vote annuel de l'AG sur la somme globale des rémunérations du comité consultatif	non	non	non	non, mais: publication individuelle dans le rapport de gestion

Exigences de l'initiative « contre les rémunérations abusives » 31.10.06	Révision du droit des sociétés anonymes			Proposition commune Comité/UDC (contreprojet indirect) 10.02.10
	Projet de révision CF (DFJP) 21.12.07	Message addit. CF (DFJP) 05.12.08	Délibérations Conseil des Etats 09. - 11.06.09	
4. statuts: plans de bonus et de participation des membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	non, mais: approbation contraignante annuelle par l'AG du règlement des rémunérations qui contient le détail des plans de bonus et de participation des membres des organes
5. statuts: montant des rentes des membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	non mais: approbation contraignante annuelle par l'AG du règlement des rémunérations qui contient le détail des droits de rente des membres des organes [cf. aussi point 27]
<i>Elections lors des assemblées générales</i>				
6. élection annuelle individuelle des membres du conseil d'administration	oui	oui	non	oui [cf. aussi point 28]
7. élection annuelle du président du conseil d'administration	non	non	oui	oui, mais: les statuts peuvent prévoir un conseil d'administration qui se constitue lui-même
8. élection annuelle individuelle des membres du comité des rémunérations	non	non	non	oui, mais: « commission ... » et non pas « comité des rémunérations »; les membres ne doivent pas être obligatoirement membres du conseil d'administration
9. élection annuelle du représentant indépendant des ayants droit de vote	non	non	oui	oui, mais: « représentation ... » et non pas « représentant ... »; un représentant indépendant des ayants droit de vote qui n'a pas reçu d'instruction s'abstient de voter
<i>Exercice du droit de vote et représentation</i>				
10. pas de représentation aux votes par un membre d'un organe	oui	oui	non	oui [voir aussi point 25]

Exigences de l'initiative « contre les rémunérations abusives » 31.10.06	Révision du droit des sociétés anonymes			Proposition commune Comité/UDC (contreprojet indirect) 10.02.10
	Projet de révision CF (DFJP) 21.12.07	Message addit. CF (DFJP) 05.12.08	Délibérations Conseil des Etats 09. - 11.06.09	
11. pas de représentation aux votes par les dépositaires	oui	oui	non	oui [voir aussi point 25]
12. vote électronique à distance	non	non	non	oui
13. obligation faite aux caisses de pension de voter selon les intérêts des assurés	non	non	non	oui, mais: « institutions de prévoyance, collectivités publiques ainsi qu'organismes et institutions de prévoyance de droit public et mixtes » au lieu de « caisses de pension » [modification LPP/LAVS]
14. votes transparents des caisses de pension: publicité du vote	non	non	non	non, mais: publicité du vote des institutions de prévoyance, collectivités publiques ainsi qu'organismes et institutions de prévoyance de droit public et mixtes (modification LPP/LAVS)
<i>Publication dans le rapport de gestion / statuts</i>				
15. statuts: nombre de mandats externes des membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	non, mais: publication dans le rapport de gestion des mandats externes des membres du conseil d'administration
16. statuts: montant des crédits accordés aux membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	non, mais: publication dans le rapport de gestion des crédits accordés aux membres du conseil d'administration [cf. aussi point 27]
17. statuts: montant des prêts accordés aux membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	non, mais: publication dans le rapport de gestion des prêts accordés aux membres du conseil d'administration [cf. aussi point 27]
18. statuts: durée des contrats de travail des membres de la direction	non	non	non	oui, mais: durée maximale de trois ans; les statuts peuvent prévoir une durée plus courte

Exigences de l'initiative « contre les rémunérations abusives » 31.10.06	Révision du droit des sociétés anonymes			Proposition commune Comité/UDC (contreprojet indirect) 10.02.10
	Projet de révision CF (DFJP) 21.12.07	Message addit. CF (DFJP) 05.12.08	Délibérations Conseil des Etats 09. - 11.06.09	
<i>Interdictions et contraventions</i>				
19. pas d'indemnités de départ, ni d'autres indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction démissionnaires	non	non	non	oui
20. pas de rémunérations anticipées aux membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	oui
21. pas de primes aux membres du conseil d'administration et de la direction en cas d'achat ou de vente d'entreprises	non	non	non	non, mais: <ul style="list-style-type: none"> ● interdiction de recevoir des primes de la partie opposée en cas de vente ou d'achat d'entreprises ● interdiction de recevoir des primes de la propre partie en cas de vente d'entreprises ● publication des primes dans le rapport de gestion en cas d'achat d'entreprises
22. pas de contrats de travail multiples pour les membres du conseil d'administration et de la direction	non	non	non	non, pas de réglementation [traité dans points 1 & 2 (rémunérations <i>consolidées</i>)]
23. pas de délégation de la direction de la société à une autre entreprise	non	non	non	oui
24. disposition pénale: peine privative de liberté (jusqu'à 3 ans) et peine pécuniaire (jusqu'à 6 rémunérations annuelles)	non	non	non	oui [modification du CPS]

Légende	oui: reprise de l'exigence de l'initiative	non: exigence de l'initiative non satisfaite	solution commune comité d'initiative/UDC: exigence partiellement reprise, partiellement non reprise ou concrétisée
----------------	---	---	--

Champ d'application: uniquement les entreprises suisses cotées en bourse (env. 280 sociétés anonymes)

**Exigences supplémentaires de la proposition commune comité d'initiative/UDC qui ne figurent pas dans le texte de l'initiative
10.02.10**

25. les actionnaires nominaux inscrits comme « nommée » n'ont pas le droit de vote

26. interdiction des votes consultatifs à l'assemblée générale

27. publication complète, détaillée et consolidée des rentes, crédits, prêts y compris taux d'intérêt, durée, etc. accordés au membres du conseil d'administration

28. les contrats de travail des membres du conseil d'administration ne doivent pas durer plus longtemps que leur mandat

29. prestataires de services financiers: l'AG vote chaque année de manière contraignante sur la somme globale des éléments de revenu variable (bonus) au nouveau du groupe pour l'exercice écoulé

30. restitution de prestations manifestement injustifiées touchées par les membres des organes